Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 899

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Alliance des Indépendants du canton de Berne avait refusé de porter sur la liste des candidats au Conseil national un transporteur, membre du Parti depuis 38 ans et député au Grand conseil. Résultat: cet entrepreneur vient d'adhérer à l'UDC. Les fondamentalistes de l'AdI sont satisfaits. Et les financiers?

L'Ofiamt a publié un aide-mémoire pour les employeurs sur le renforcement des prescriptions pénales relatives au travail au noir. Le *Journal des Associations patronales* l'a reproduit en français et en allemand.

Abréviation bâloise pour l'entreprise Ciba-Geigy: Cigy.

EN BREF

Une certaine droite radicale et l'UDC zurichoise ne peuvent admettre qu'un membre du parti socialiste devienne président du conseil d'administration d'une grande banque. Quelques notables organisent une campagne contre l'élection de Kurt Schiltknecht, socialiste, à la présidence de la Banque Leu. Motif: cette présidence est un domaine bourgeois réservé.

Soirée zurichoise, samedi 12 mars, sur l'émetteur allemand du Sud-Ouest (Südwest) avec reportage sur la ville et ses divers aspects. Au programme un film de Robert Lissy, dont les dialogues étaient sous-titrés en allemand pour faire passer le dialecte.

Une campagne vient de commencer dans l'agglomération bernoise pour encourager l'utilisation des transports publics. Elle est soutenue financièrement par des grandes entreprises, ce qui fait découvrir ces jours des affiches vantant les transports publics signées collectivement «Migros + Coop».

Des sacs à roulettes pliables pour les achats sont vendus aux guichets des entreprises de transports. POLITIQUE D'ASILE

Dépasser le lieu commun

L'article de Jean-Christian Lambelet «Une atmosphère empoisonnée» paru dans la rubrique L'invité de DP (n° 897) n'a pas plu au Comité suisse de défense du droit d'asile (CSDDA), qui y répond. Nous ouvrirons encore nos colonnes à ce comité, qui fera une synthèse des propositions pouvant nourrir le débat sur l'asile. (Titre et sous-titres sont de la rédaction.)

Nous sommes d'accord avec M. Lambelet lorsqu'il souligne que l'asile produit un conflit en Suisse. Un rappel: 38,3% de votants contre la 2ème révision de la Loi sur l'asile (les étrangers n'ont pas pu s'exprimer); mise en cause du travail du Département fédéral de justice et police par la commission de gestion du Parlement; lettre de 50 parlementaires pour demander une enquête sur les affaires Musey et Maza. Cette liste n'est pas exhaustive! Les violations de l'Etat de droit en matière d'asile ont été dénoncées par des partis et syndicats, les Eglises protestante, catholique, juive, les Œuvres d'entraide regroupées dans l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), des organisations non gouvernementales comme Amnesty international et la Coordination suisse ASILE¹, le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR); Peter Arbenz a dû se retirer du comité du CICR avant d'y être contraint; etc.

La nature du conflit

Il y a donc conflit. Qualifier celui-ci en termes «d'atmosphère polarisée, empoisonnée», en caricaturant les protagonistes, ne contribue pas à clarifier la nature du conflit et sa complexité. Il y a un conflit de pensée, de valeurs, d'orientation des actions, qui engage le futur de la Suisse et de l'Europe. L'asile n'est pas une querelle d'ultras.

Nous remercions M. Lambelet d'avoir su, en si peu de mots, véhiculer bon nombre d'idées de l'homme de la rue. Dommage que son statut de professeur d'université soit plus un argument d'autorité qu'un moyen de remplir le rôle de pensée critique que l'on attend des intellectuels. Malgré son appel à la raison,

son discours ne nous aide pas à réfléchir.

Au début, une métaphore (atmosphère empoisonnée) nous renvoie aux angoisses liées à la pollution. Après les métaphores aquatiques utilisées abondamment pour décrire la présence de 22 000 demandeurs d'asile et provoquant des fantasmes d'invasion, nous voici en manque d'air. L'asile devient ainsi un nouveau Tchernobyl. Sandoz n'est pas loin... La même analyse pourrait être effectuée pour les «millions et des millions de réfugiés (...) dont bon nombre peuvent venir frapper à notre porte (...) qu'il nous est physiquement impossible de les accepter tous». L'image parle. Un bon scénario pour l'émission Detektiv.

Réflexion historique

Quant à la mauvaise conscience, M. Lambelet nous explique qu'elle est nourrie par le rapport Ludwig. L'exemple de Jeannette W. montre avec force comment l'absurdité bureaucratique suisse a permis à la banalité du mal² d'opérer. Si l'exemple induit une analogie avec le blocage administratif en matière d'asile, il conduit en fait à dénoncer les «ultra-libéraux», ces opportunistes de la mauvaise conscience.

L'argument historique est ainsi retourné. Le procédé discursif nous fait douter du bien-fondé de l'analyse historique. Si la culpabilité ne saurait être la pulsion d'un changement, la réflexion historique est indispensable pour se projeter dans l'avenir. «Chaque fois que les sociétés doutent d'elles-mêmes, elles refusent de regarder en arrière», nous dit l'historien Marc Bloch.

Une telle modalité réthorique est vieille comme le monde. Opposer l'émotion à